

Guide de référence des programmes d'aménagement des parcs nationaux

Outils de gestion et de planification



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

3.1 - Lancement de la procédure d'élaboration du programme d'aménagement

[3.1.1. Schématiser les différentes phases de travail](#)

[3.1.2. Etablir l'échéancier de la démarche d'élaboration](#)

[3.1.3. Réaliser une note de cadrage avant d'entamer la procédure](#)

[3.1.4. La réunion de lancement](#)

3.1.1. Schématiser les différentes phases de travail

Il est indispensable de définir, dès le départ, la manière dont s'articulent les différentes phases de travail. Une schématisation de celles-ci permet de visualiser l'ensemble des étapes permettant d'aboutir à la rédaction du document de planification, de faire apparaître l'enchaînement et la complémentarité des diverses phases de réflexion, de percevoir la cohérence de la démarche globale et, enfin, de communiquer sur la démarche adoptée. Elle fera apparaître la chronologie et les interrelations qui existent entre les différentes étapes d'élaboration du programme d'aménagement.

3.1.2. Etablir l'échéancier de la démarche d'élaboration

La mise en place d'un tableau de marche permet de n'oublier aucune étape lors de l'élaboration du programme d'aménagement, de prévoir le temps nécessaire à chacune des phases de réflexion, de mettre en évidence les écarts par rapport aux prévisions - et donc d'entreprendre des actions correctrices, d'entretenir une dynamique et de juger de l'état d'avancement du projet. Dans le tableau de bord, les diverses étapes sont envisagées selon un calendrier prévisionnel permettant de planifier le travail (durée de chacune des phases, échéances) et de suivre son évolution. Il faut, dans un premier temps, déterminer la périodicité, les objectifs et les indicateurs du suivi de l'élaboration du programme d'aménagement. Il est également nécessaire d'organiser la remontée d'information et de faire vivre le tableau de bord.

3.1.3. Réaliser une note de cadrage avant d'entamer la procédure

Une note de cadrage doit être rédigée par le Directeur du parc national avant d'entamer la procédure d'élaboration du programme d'aménagement. Elle permet de définir le cadre d'élaboration de ce document et constitue une référence pour tous. La note de cadrage contient :

- une présentation de la démarche programme d'aménagement,
- les finalités de ce document (quels sont les besoins par rapport à ce document, quels en sont les résultats attendus ?),
- la structure du programme d'aménagement,
- le calendrier de travail (durée d'élaboration, principales étapes, étapes de validation),
- l'organisation de l'élaboration du programme d'aménagement (divers acteurs concernés et rôles de chacun).

- les contraintes internes et externes à ce travail,
- le rappel des grandes orientations précédentes.

Cette note peut faire l'objet d'une validation par le Conseil d'administration du parc national.

3.1.4. La réunion de lancement

La réunion de lancement, sur l'initiative du Directeur, présente trois intérêts majeurs :		
1 - Officialiser le lancement du projet	2 - Connaître ce qu'il faut réaliser	3 - Permettre à l'équipe de se constituer et de se reconnaître
Présentation du contexte, des objectifs, des risques, du résultat attendu, ...	Présentation de l'architecture du programme d'aménagement et des différentes phases de son élaboration.	Identification du rôle et des responsabilités de chacun.
=> Faire connaissance, briser la glace, s'exprimer. Le directeur choisit les participants à la réunion de lancement.		

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB